



RCS : MENDE

Code greffe : 4801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MENDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00111

Numéro SIREN : 521 359 216

Nom ou dénomination : AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2017 sous le numéro de dépôt 381

Defet n° 2017 A 381 le - 7 AVR. 2017

AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84

Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 28, route de la Tuilerie – La Maison du Lac
48300 LANGOGNE
RCS 521 359 216 Mende

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 février 2017

Le vingt-huit février deux mille dix-sept, à 17 heures, l'associé unique de la Société AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84, a tenu au siège social, une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick RENOUARD, en sa qualité de représentant permanent de la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST, Président de la société et associé unique, propriétaire de la totalité des parts, à savoir 2000 actions, soit l'intégralité des droits de vote de la société.

Le présent procès-verbal devant être signé par les membres du bureau, lesquels représentent ensemble l'intégralité des actions ayant droit de vote, il est convenu que le présent procès-verbal tient lieu de feuille de présence. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président déclare que le rapport de gestion, le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un commissaire aux comptes ;
- modifications corrélatives des statuts ;
- pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique décide :

PREMIERE Résolution

Le mandat des commissaires aux comptes expirant à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015, l'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer : La SARL La Communication Financière, 1, chemin des Travailleurs 43000 AIGUILHE, Société inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes depuis 2005 sous le numéro 4100000575, Représentée par Monsieur Patrick TESSIER, en qualité de Commissaire aux comptes, en remplacement Madame Marie-Christine DUCHAMPT, 1, avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY EN VELAY, commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Jean-Pierre ALIX, 1, avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY EN VELAY, commissaire aux comptes suppléant, à effet au 18/11/2016. La durée des fonctions du Commissaire aux comptes nommé expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Corrélativement à la première résolution, l'assemblée générale modifie l'article 32 des statuts comme suit :

Article 32 – Nomination des commissaires aux comptes (selon PV AG du 28.02.2017)

Le commissaire aux comptes, désigné pour six exercices est :

- La SARL La Communication Financière,
1, chemin des Travailleurs 43000 AIGUILHE,
Société inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes depuis 2005 sous le numéro 4100000575,
Représentée par Monsieur Patrick TESSIER,

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 20 heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président associé unique.

**Le Président,
Monsieur Patrick RENOARD,
Représentant permanent de la société HOLDING CLOTENSE INVEST,**

